

Réunion du : 7 mai 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 35

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD Pierre, TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

REGLEMENTS 2025/2026

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

1 – FOOT A 11

1.1. Matches non joués/reportés

U15D1 - match n°55433803 du 09/05/2026, E. ST BENIN 1 / NEVERS BANLAY 1 - fixé le 16 mai 2026

U15D2A - match n° 55433829 du 25/04/2026, FC DECIZE 2 / AFGP58 2 – fixé le 20/05 à 16h

U15 D2B - E. MARZY 1 / E. CHATILLON 1, match n° 55431668 du 25/04/2026 – fixé le 13/05/26 à 19h30

U18 D2 - ASL ST PERE 1 / E. ESN CHARRIN CHANTENAY 1, match n° 55431379 du 25/04/2026 – fixé le 16/05/26

COUPE U15 CONSOLANTE - match n°55620847 du 02/05/2026, E. ST BENIN LA MACHINE 1 / COSNE 1 – fixé le 9 mai 2026

1.2. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U18 D1

VAUZELLES 2 / CLAMECY 1, match n° 55431348 du 09/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 16/05/2026.

Accord de la Commission

1.3 Forfait

Championnat U15 D2A

AFGP58 2 / E. CLAMECY 1, match n°55433832 du 02/05/2026

Forfait déclaré de E. CLAMECY, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

2 – FOOT A 8

2.1. Matches non joués/reportés

U13 D2A - UCS COSNE 2 / CS CORBIGNY 1, match n°55432914 du 18/04/2026 – fixé le 20/05/2026 à 15h30

U13 D3A – match n° 51818.1 du 21/02/2026, V PREMERY 1 / E. CHAULGNES 1 – fixé le 23/05/2026

2.2. Demandes de modifications de rencontre

Championnat U13 D1

E. ESN CHARRIN 1 / FC DECIZE 1, match n° 55432861 du 10/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre au 20/05/2026 à 16h.

Accord de la Commission.

Critérium U11

La Commission prend connaissance de l'accord des clubs pour les modifications ci-dessous :

- ESN58 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE du 09/05/2026 -> reporté au 20/05 à 17h
- CHATILLON 1 / ESN58 2 du 09/05/2026 -> reporté au 23/05 à 10h

2.3. Forfaits

Critérium U11

VAUZELLES 2 / AFGP58 2, match du 09/05/2026.

Forfait déclaré de VAUZELLES 2

COSNE / VAUZELLES, match du 09/05/2026

Forfait déclaré de VAUZELLES

Championnat U13 D2A

AFGP58 2 / E. CHATEAU LORMES 1, match n°55432889 du 02/05/2026

Forfait déclaré de E. CHATEAU LORMES, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

2.4. Coupe U13-U16F

Suite aux résultats des ½ finales du 14 mars dernier, la Commission a procédé (PV du 26/03/26) au tirage des finales de la Coupe U13-U16F fixées le 30 mai 2026 :

- Finale : AS CLAMECY 1 / FC NEVERS 1
- Petite Finale : AFGP 58 1 / CS CORBIGNY 1

3 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels** (Futsal et herbe) :

- 14/05/2026 : tournoi de l'Ascension du FC NEVERS (U7/U9/U11/U13)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- 14, 16 et 17/05/2026 : tournoi annuel de l'AFGP 58 (U7 à U18)
- 20/06/26 (ou 21/06/26) : tournoi féminin de l'AFGP 58 (U13F/U16F)
- 20/06/2026 : tournoi Daniel Rapiat de l'UF LA MACHINE (U12/U13)
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)
- 27/06/2026 : tournoi annuel de ST ELOI (U11/U13)

4 – COURRIER

- De M. ROZIER, éducateur U11 de VAUZELLES. Pris note.

La Présidente
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Anaïs TENAILLE



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont /pas susceptibles d'appel.